

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2561

présenté par
Mme Dubost

ARTICLE 4

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de lever toute ambiguïté sur le caractère prééminent de la reconnaissance conjointe.